Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er août : autorisation sous conditions des feux patriotiques communaux

Après réévaluation de la situation relative aux feux du 1er août, les communes du canton sont autorisées, sous certaines conditions et sous leur responsabilité, à organiser des feux patriotiques dans le cadre de la Fête nationale. L'interdiction d'utilisation des engins pyrotechniques de toute sorte sur l'ensemble du territoire cantonal est néanmoins maintenue afin de diminuer les risques d'incendie dus à la sécheresse.

Les communes sont ainsi autorisées à organiser un feu de plein air pour autant qu'elles puissent le contrôler et le maîtriser avec la collaboration du service du feu et qu'elles respectent la distance aux bâtiments, aux forêts et aux champs non fauchés. La sécheresse et les risques d'incendies restent en effet très importants dans plusieurs régions du canton.

Les exceptions consenties pour les feux d'artifice tirés par des professionnels sur les lacs à 300 m. au moins des rives sont maintenues.

La décision a été prise par le chef du Département de la sécurité et de l'environnement, Jean-Claude Mermoud, agissant au nom du Conseil d'Etat en vertu de la clause générale de police qui lui confère cette compétence dans les circonstances présentes. M. Mermoud a tenu compte des conditions locales, certaines communes - notamment en altitude - ayant bénéficié d'une pluviosité diminuant les risques d'incendies. Il a également été sensible à la volonté des communes d'organiser un feu et à leur engagement à prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Les dispositions spécifiques prises depuis début juillet, notamment l'interdiction des feux en forêt, y compris les barbecues, des feux d'artifice et l'interdiction de pompage de l'eau d'arrosage dans les cours d'eau du canton restent en vigueur.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juillet 2003

Jérôme Frachebourg, secrétaire général du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 02